



Les conditions générales de vente 2022 du centre équestre Westerlies-Le Village Western



CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord de Westerlies – Le Village Western, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation de prestation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- Les réservations ne lient Westerlies - Le Village Western, que si Westerlies - Le Village Western les a acceptées, ce que Westerlies - Le Village Western est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Westerlies - Le Village Western propose des découvertes de l'équitation western, au sens traditionnel. Westerlies - Le Village Western se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un cours ou d'une balade est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas revendre ni céder votre réservation sans le consentement préalable du centre équestre.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

TARIFS

- Les prix indiqués sont valables pour la saison 2022. Ils correspondent à une prestation détaillée dans le tableau des tarifs et s'entendent en Euros, TVA incluse.
- VALIDITE DES CARTES DE REPRISES DES COURS
 - Carte pour les « cavaliers à l'année » : Cette carte, nominative, est valable du mois de septembre jusqu'à l'avant dernier dimanche du mois de juin de l'année scolaire en cours.
 - Carte pour les « cavaliers occasionnels » : Cette carte, nominative, est valable sur l'année civile concernée, à partir de la date de souscription de ladite carte.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du premier jour de la prestation, un acompte de 15 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au centre équestre. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début de la prestation au centre équestre. En cas de non-paiement du solde par le client au plus tard 30 jours avant la date du début de la prestation équestre, le centre équestre se réserve le droit d'annuler la réservation et de re-proposer la prestation à la vente.
- Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début de la prestation équestre, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au centre équestre (15% d'acompte + solde de la prestation équestre).

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, Westerlies - Le Village Western informe ses clients que la vente d'activités de loisirs fournie à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATION

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de sa prestation d'activité équestre sur demande écrite auprès du centre équestre (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer sa prestation dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions des présentes conditions générales de vente.

- Toute demande d'augmentation du nombre de séances sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution du nombre de séances de votre activité équestre est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation des prestations équestres.

2. Prestations non utilisées

En cas de prestation équestre interrompue ou abrégée pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières
 - Fermeture administrative du centre équestre
 - Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
 - Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au centre équestre
- Les sommes versées seront remboursées, sur demande, du montant correspondant déduction faite du coût la licence FFE si elle a été souscrite.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout prestation équestre interrompue ou abrégée (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du centre équestre Westerlies - Le Village Western

En cas d'annulation du fait du centre équestre Westerlies - Le Village Western, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du cavalier

• *Cas 1 - Annulation jusqu'à 15 (quinze) jours avant le début de la prestation équestre :* Toutes les sommes versées seront remboursées par le centre équestre.

• *Cas 2 - Annulation entre 2 (deux) et 15 (quinze) jours avant le début de la prestation équestre :*

L'acompte de 15% du montant de la prestation équestre sera conservé par le centre équestre à titre de frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.

• *Cas 3 - Annulation entre 2 (deux) jours et le début de la prestation équestre :*

Toutes les sommes versées seront conservées par le centre équestre.

Pour un séjour réservé au Yelloh! Village - Le Village Western, les prestations d'équitation ne sont pas prises en compte par l'assurance annulation-interruption de séjour proposée par Campeze-Couvert. Il n'est pas proposé non plus d'assurance annulation spécifique au centre équestre.

IMAGE

Vous autorisez Westerlies - Le Village Western, ainsi que toute personne désignée par Westerlies - Le Village Western, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre prestation équestre chez Westerlies - Le Village Western et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet Westerlies - Le Village Western - dont Facebook et Instagram - sur les supports de présentation et de promotion Westerlies - Le Village Western et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous si vous êtes le cavalier inscrit que pour les personnes inscrites par vos soins. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de Westerlies - Le Village Western et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit.

LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du village concerné ou à Westerlies - Le Village Western.

MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige avec notre établissement, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

• Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au gestionnaire du centre équestre • Envoi d'une copie de ce courrier au service client à mail@village-western.com ou par courrier à WESTERLIES - Yelloh ! Village - Le Village Western, chemin de Bécassine, 33990 HOURTIN.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir le centre de médiation CM2C, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/ mails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant www.cm2c.net ou par courrier : CM2C - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre inscription ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par Westerlies - Le Village Western comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes de Westerlies - Le Village Western, pour le traitement de votre inscription et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Westerlies - Le Village Western en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos noms, prénom et adresse : WESTERLIES - Yelloh ! Village - Le Village Western, chemin de Bécassine, 33990 HOURTIN. N° SIRET : 48755263000013